



4 contrats saisonniers consécutifs

Par **marduk**, le **20/04/2009** à **16:42**

Bonjour,
Je viens de signer mon 4eme contrat saisonnier consécutifs(2x 3 mois et 2x 6 mois)depuis mai 2008.
Sur les contrats il est écrit:recruté en tant qu agent contractuel a durée déterminée pour exercer des fonctions de saisonnier.
J' occupe un poste d adjoint technique territorial dépendant donc de la fonction publique territoriale.
Les questions sont donc les suivantes:
ces contrats consécutifs sont ils légaux?
si oui, au bout de combien de contrats ou combien de temps, le contrat deviendra t il un cdi ou un contract de titulaire comme cela s appelle dans la fonction publique territoriale.
En espérant que quelqu' un puisse me renseigner.
Je vous remercie par avance :)